

# La Lettre du Tri

*Trier mieux, c'est recycler plus et réduire nos coûts*



## LES BONS GESTES DU TRI

### A mettre dans le SAC OU LE BAC JAUNE

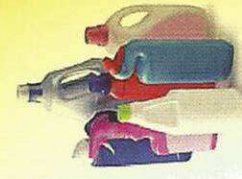


À PLAT  
(ne pas froisser,  
ne pas déchirer)



PAPIERS - JOURNAUX - MAGAZINES

Au maximum  
le quart du volume  
du sac



BOUTEILLES ET FLACONS  
EN PLASTIQUE



BOÎTES ET SUR-EMBALLAGES  
EN CARTON



BRIQUES  
ALIMENTAIRES



BOÎTES DE CONSERVE, DE BOISSON, AÉROSOLS  
ET BARQUETTES ALUMINIUM

## — DANS LE SAC OU BAC JAUNE, À DÉPOSER DANS LE BAC DES DÉCHETS MÉNAGERS



DÉBRIS CÉRAMIQUES  
POTS DE FLEURS  
VAISSELLES BRISÉES



BARQUETTES : en polystyrène ou en plastique  
EMBALLAGES : des viandes, charcuterie, œufs  
EMBALLAGES contenant des RESTES D'ALIMENTS



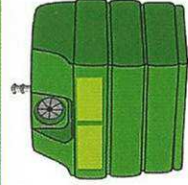
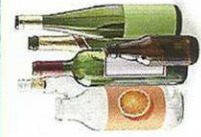
FILMS ET SACS PLASTIQUES  
COUCHES PRODUITS ABSORBANTS

## TOUJOURS PORTER AU CONTENEUR À VERRE LES EMBALLAGES EN VERRE



### PENSER À ÔTER LES BOUCHONS

EMBALLAGES EN VERRE :  
bouteilles, cannettes, pots et bocaux



# Déchèterie

Rénovée en septembre 2015, la déchèterie intercommunale vous accueille du lundi au samedi, sur présentation de votre carte d'accès aux horaires suivants :

HORAIRES D'OUVERTURE	Hiver (du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars)		Été (du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
LUNDI	Fermé	13h30 à 17h00	Fermé	14h à 18h30
MARDI	Fermé	Fermé	Fermé	14h à 18h30
MERCREDI	Fermé	13h30 à 17h00	Fermé	14h à 18h30
JEUDI	Fermé	Fermé	Fermé	14h à 18h30
VENDREDI	Fermé	13h30 à 17h00	Fermé	14h à 18h30
SAMEDI	9h00 à 12h00	13h00 à 17h30	9h00 à 12h00	13h30 à 18h30

L'accès est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées sur présentation de la carte d'accès identifiée par un numéro et délivrée par les services de la CC2V.

Les communes membres de la communauté de communes sont : Boursault, Cormoyeux, Damery, Fleury la Rivière, Romery, Saint Martin d'Ablois, Vauciennes, Venteuil, Binson Orquigny, Reuil et Villers sous Châtillon.

### CONDITIONS D'ACCÈS DES PROFESSIONNELS :

Il sont installés sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées et doivent présenter la carte établie par le service administratif de la CC2V au vu d'un justificatif au nom de l'entreprise.  
Le tarif est fixé par délibération du conseil communautaire applicable à compter de Janvier 2016 :  
- Pour les professionnels établis sur le territoire de la CC2V : forfait de 200 €/an pour 2 passages par mois et 10€ le passage supplémentaire avec un gros utilitaire et 5 € le passage supplémentaire avec un petit utilitaire  
- Pour les professionnels établis hors du territoire intercommunal : forfait de 40€/le passage avec un gros utilitaire et 20 €/le passage avec un petit utilitaire

**RAPPEL** : les déchets verts doivent être broyés, les branches ne dépassant pas un mètre.

## NOUVEAU



EN 2016 : Une collecte ponctuelle de pneus de véhicules de tourisme, aura lieu, vous serez informés des dates par votre mairie.

### ACCÈS INTERDIT :

- AUX VÉHICULES DE PLUS DE 3,5 TONNES
- AUX REMORQUES DE PLUS DE 750 KG
- A TOUT USAGER EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE



LES DÉPÔT SAUVAGES DEVANT LA DÉCHÈTERIE SONT INTERDITS ET GÈNENT L'ACCÈS.